



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 mai 2022

Affiché le 13 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-D'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Étaient présents : F. BREUZIN - C. POUZARGUE - C. TRICHARD - D. MONOD - O. CONTRERAS - M. JOLLY - JJ. DURANTIN - V. PASQUIER - D. FERLAY - C. CROTTET - G. FLEURY - I. MORETTON-FRAYSSE - S. BOIRAL - M. RIBIER - PY DUCREST - P. GUIZE - H. DESTANDAU - A. BERGER - P. POILANE

Secrétaire de séance : P. POILANE

FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT - SUBVENTIONS PIG

Monsieur le Maire indique que les dépenses liées aux subventions d'équipements versées par la collectivité à des personnes privées doivent faire l'objet d'un amortissement.

L'assemblée décide à l'unanimité de fixer la durée d'amortissement des subventions PIG de 2020 et 2021 pour un montant de 8240 € à 15 ans.

DECISION MODIFICATIVE - BUDGET M14

Monsieur le Maire propose de régulariser le budget communal en tenant compte de l'amortissement des subventions. Suite à la vente du local médical situé route de Ravel à la SAS AG Ostéo, il convient d'intégrer les écritures correspondantes.

La proposition de décision modificative du budget principal est approuvée à l'unanimité des membres présents.

NOUVELLE TARIFICATION RESTAURANT SCOLAIRE

Coralie TRICHARD, Adjointe en charge notamment des affaires scolaires, informe qu'à l'occasion du nouveau marché de restauration scolaire, la Commune de Saint-Laurent d'Agnny souhaite formaliser son engagement vers une restauration collective durable, intégrant notamment les dispositions réglementaires (loi EGALIM, loi Climat et Résilience¹, etc.), au profit des circuits-courts et d'approvisionnements directs de l'agriculture.

La loi Egalim impose à la restauration collective publique d'offrir, à compter du 1^{er} septembre 2022, au moins 50% de produits durables ou sous signes d'origine ou de qualité dont minimum 20% de produits BIO.

Elle propose, après consultation de la Commission restaurant scolaire, d'actualiser la tarification des repas au restaurant scolaire avec une augmentation progressive selon le quotient familial, à l'exception des tarifs pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 600 €.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la nouvelle tarification applicable à compter du 1^{er} septembre 2022.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES PERIURBAINS (PENAP), CONSULTATION DU DEPARTEMENT DU RHONE POUR ACCORD DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT D'AGNY SUR LE PROGRAMME D'ACTION 2022-2026.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme d'action de protection et mise en valeur des Espaces Naturels et Agricole Périurbains (PENAP), dont le Département du Rhône a la compétence.

Paulette POILANE fait le bilan des actions 2018-2021 et présente le nouveau programme décliné en cinq grandes orientations :

- Assurer la pérennité du foncier en faveur de l'agriculture,
- Maintenir une dynamique agricole par la reprise ou la création d'exploitations agricoles,
- Créer les conditions pour pérenniser et moderniser les exploitations,
- Préserver et renforcer la qualité environnementale du territoire,
- Valoriser les territoires, les espaces agricoles et naturels.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de déposer un dossier de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet de requalification du centre-bourg éligible dans la mesure où d'une part, il s'inscrit dans une opération relevant de la revalorisation du centre-bourg, avec la construction d'un bâtiment public accueillant sur différents niveaux, un restaurant, un ensemble de bureaux et un espace de co-working et d'autre part, il s'inscrit pleinement dans les actions en faveur de la transition énergétique avec une construction respectueuse de l'environnement tant en matériaux qu'en équipements comme la mise en place en toiture de panneaux photovoltaïques.

L'aide est sollicitée à hauteur de 40 % du montant des dépenses estimées à 2 600 000 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DES COURTS DE TENNIS

Le Conseil municipal décide de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la subvention « équipements sportifs », pour les travaux de rénovation des courts de tennis dans la mesure où ils s'inscrivent dans une opération d'intérêt sportif, culturel et de loisirs.

La Commune sollicite un montant d'aide de 12 000 € HT représentant 20% de l'opération estimée à 60 000 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PARTENARIAT TERRITORIAL AVEC LE DEPARTEMENT DU RHONE - TRAVAUX DE REAMENAGEMENT CENTRE BOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du partenariat territorial, le Département du Rhône est susceptible d'apporter son concours au financement de projets d'investissements concourant à la revitalisation des centres bourgs.

Le Conseil municipal sollicite une aide financière auprès du Département du Rhône dans le cadre du partenariat territorial, à hauteur de 20 % pour le financement de la construction d'un bâtiment public en centre-bourg..

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PARTENARIAT TERRITORIAL AVEC LE DEPARTEMENT DU RHONE - TRAVAUX DE RENOVATION DES COURTS DE TENNIS

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le Département à hauteur de 40 % pour le financement des travaux de rénovation des courts de tennis dont la dépense est estimée à 60 000 €.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2023

L'assemblée délibérante procède au tirage au sort, dans la liste électorale de la Commune, de personnes qui seront proposées comme jurés d'assises pour l'année suivante.

Les personnes tirées au sort sont les suivantes : Annick SALIOU - Jérôme CANU - Yoann YAVORSKY - Joanne CHOPARD - Grégory WALTER - Guy VULLIET

APPROBATION DU NOUVEAU NOM DE L'ECOLE MATERNELLE

Coralie TRICHARD, informe de la proposition du conseil d'école maternelle de dénommer l'école publique de Saint-Laurent-d'Agny. Après sondage de l'équipe pédagogique et des enfants, le nom retenu est : l'école « les petites étoiles ». La proposition est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

> TRAVAUX

Centre-bourg : les travaux d'aménagement avancent bien. La pose des pavés est terminée. Une reprise du trottoir devant le restaurant le St Laurent devrait avoir lieu afin de modifier et respecter les pentes.

Rénovation intérieure de la Mairie : le mur porteur de la salle du conseil et des mariages a été cassé et laisse place à une belle ouverture. Les travaux se déroulant dans les temps, la réception pourrait se faire début juillet.

Les travaux de la maison rue de l'Etang débutent la semaine prochaine. Des chicanes provisoires seront mis en place au droit du chantier.

L'appel d'offres pour la construction du bâtiment centre bourg se termine le 20 mai.

> DIVERS

Monsieur le Maire informe de la signature de l'acte d'acquisition du terrain sis lieu-dit Arsillon et appartenant à Monsieur CORON.

Le SYTRAL a informé que les problèmes de transports en commun signalés semaine passée par les parents d'élèves, étaient dus à l'absence de chauffeurs.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Pascal OUTREBON représente la communauté de Communes aux commissions d'adaptation de l'offre de transport qui se réunit tous les 6 mois. Un car supplémentaire pour la liaison Mornant-Oullins a été ajouté les matins à 8h50 et 11h sur le trajet retour.

La commune a procédé au déblocage du prêt relais de 550 000 € contracté au mois de novembre à la caisse d'épargne pour financer l'achat de la maison route de Soucieu.

Afin de faire face aux absences des agents techniques en maladie et anticiper le départ en vacances, deux jeunes agents ont été recrutés du 1^{er} juin à fin août dans le cadre des jobs d'été.

Depuis la commercialisation par le promoteur MAIA, la moitié des logements en projet sis route de Ravel ont été vendus. La signature de vente du terrain avec la Commune devrait intervenir courant juin-juillet, pour un démarrage des travaux en septembre.

> MANIFESTATIONS

Coralie trichard explique que le théâtre Jean Carmet a lancé depuis l'été 2021, le projet « Nos Lieux en'chantés », porté par deux artistes associés, Romain LATELTIN et Théophile ARDY, qui a travers la chanson, la causerie, mettent en valeur le patrimoine culturel des Communes. Ce projet est financé par le Département et la commune, à hauteur de 50 % chacun.

Cette année, à son tour, le rendez-vous est donné à Saint-Laurent d'Agnay le mardi 12 juillet à la Chapelle Saint Vincent (si le temps le permet) pour cet évènement musical et chaleureux.

Mme ALBALADEJO, habitante du village souhaite monter un club d'échec, tout âge sur la Commune à partir de septembre 2022. Une journée découverte est prévue le 18 juin prochain.

Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022. Les bureaux de votes seront ouverts de 8h à 18h.

Orélie CONTRERAS, rappelle l'organisation de la journée du développement durable, le dimanche 26 juin. Divers ateliers seront proposés au public: clim'acteurs, activité vélo électrique, présentation dispositif d'aides de la Copamo, panneaux photovoltaïques...le programme se finalise prochainement.

Séance levée : 22h20

Prochain conseil municipal : lundi 13 juin 2022 à 20h30